



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 18 décembre 2023 à 19h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière et trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction.

Ouverture et mot de bienvenue du maire.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

2023-12-298

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points 8.1 et 8.2 et modifiant le point 1.5 tel que présenté à savoir :

Mot de bienvenue du maire
Période de questions sur l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023
- 1.2 Adoption du règlement 380-23-02 modifiant le règlement 380-03 ayant pour objet de constituer le comité consultatif sur l'environnement
- 1.3 Dépôt du rapport 2023 sur la gestion contractuelle
- 1.4 Avis de motion pour la modification du règlement de zonage 367-02
- 1.5 Adoption du 1er projet de règlement 367-23-03 modifiant le règlement de zonage 367-02 (superficie de restaurant)
- 1.6 Avis de motion pour la modification du règlement de tarification en urbanisme
- 1.7 Dépôt et présentation du règlement 375-23-01 sur la tarification en urbanisme

2 Ressources financières

- 2.1 Autorisations des déboursés de novembre-décembre 2023;
- 2.2 Adoption du plan triennal des immobilisations (PTI) 2024-2025-2026;
- 2.3 Annulation de la résolution 285-11-2023 concernant la RI
- 2.4 Affectation d'une somme de 400 000 \$ provenant du fonds affecté aux immobilisations vers le surplus non-affecté
- 2.5 Autorisation de déboursés – Remerciement à nos pompiers

3 Ressources humaines

- 3.1 Autorisation d'une demande de subvention à emploi canada pour un emploi étudiant à l'été 202
- 3.2 Adoption de la politique sur les conditions de travail des pompiers de Val-des-Lacs
- 3.3 Embauche d'une commis à la bibliothèque



Mo de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

4 Réseau routier

- 4.1 Permission de voirie et entente d'entretien
- 4.2 Demande de subvention au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

5. Sécurité publique

Aucun point.

6. Gestion du territoire

- 6.1 Renouvellement de contrat pour la collecte de données pour les carrières et sablières
- 6.2 Demande de PIIA pour une construction neuve dans le domaine Nostalgia - Lot 6162917

7. Hygiène du milieu

Aucun point.

8. Service à la collectivité

- 8.1 Appui à la coopérative alimentaire pour une demande de subvention au FRR volet 2
- 8.2 Autorisation de déboursés – Ajout de cogéco au CCC

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023

2023-12-299

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

1.2 Adoption du règlement 380-23-02 modifiant le règlement 380-03 ayant pour objet de constituer le comité consultatif sur l'environnement

2023-12-300

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constitué un Comité consultatif sur l'environnement au terme du Règlement 380-03;

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité a été modifiée au terme du règlement 380-23-01;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire sensibiliser, promouvoir et protéger la qualité de l'environnement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à la création d'un comité consultatif sur l'environnement, qui sera spécialement chargé d'étudier, d'analyser et de faire des recommandations sur notamment la protection de l'eau, des lacs, des rives ou du littoral (incluant les milieux humides et hydriques), de l'air, des sols, des forêts et des écosystèmes en général; l'utilisation de pesticides, la conservation des milieux naturels; le transport responsable; les matières résiduelles; l'agriculture; l'embellissement du territoire; l'écotourisme; la promotion et la sensibilisation auprès de la collectivité; la résilience face aux impacts liés aux changements climatiques et la perte de biodiversité; l'admissibilité des projets aux programmes de subventions relatifs à l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et une présentation du présent règlement ont été donnés à une séance antérieure de ce conseil, tenue le 20 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le présent préambule fasse partie intégrante du règlement;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 380-03 est modifié par le règlement no 380-23-02;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement no 380-23-01 modifiant le règlement no 380-03 ayant pour objet de constituer le comité consultatif sur l'environnement soit adopté.

ET

QUE le règlement soit annexé au livre des règlements comme-ci au long reproduit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

1.3 Dépôt du rapport 2023 sur la gestion contractuelle

2023-12-301

Monsieur Steven Minty constate le dépôt du rapport 2023 sur la gestion contractuelle.

1.4 Avis de motion pour la modification du règlement de zonage 367-02

2023-12-302

Monsieur Serge Ennis donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement de zonage modifiant le règlement de zonage 367-02 pour les superficies de terrain pour l'établissement d'un restaurant.

1.5 Adoption du 1er projet de règlement 367-23-03 modifiant le règlement de zonage 367-02 (superficie de restaurant)

2023-12-303

CONSIDÉRANT QU'un plan d'urbanisme par le règlement numéro 366-02 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Lacs depuis le 28 avril 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs a adopté un règlement de zonage numéro 367-02 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la M.R.C. des Laurentides en date du 28 avril 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de Val-des-Lacs et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE certaines des modifications seront soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, tel que prévu à la loi ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le 1^{er} projet de règlement no 367-23-03 modifiant le règlement de zonage (superficie de restaurant).

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.6 Avis de motion pour la modification du règlement de tarification en urbanisme

2023-12-304

Madame Patricia Lacasse donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera la modification du Règlement de tarification en urbanisme.

Annulé
par
résolution
no 2024-01-06
23-01-2024
J



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

1.7 Dépôt et présentation du règlement 375-23-01 sur la tarification en urbanisme

2023-12-305

Monsieur Steven Minty confirme le dépôt et la présentation du règlement no 375-23-01 sur la tarification en urbanisme.

2. Ressources financières

2.1 Autorisations des déboursés de novembre-décembre 2023

2023-12-306

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 1^{er} novembre 2023 au 20 décembre 2023 totalise 340 141.73 \$ ainsi que les salaires du mois de novembre 2023 dont le détail est le suivant :

Déboursés	340 141.73 \$
Salaires de nov.	46 170.86 \$
TOTAL :	386 312.59 \$

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 1^{er} novembre 2023 au 20 décembre 2023 pour un total de 386 312.59 \$ incluant les salaires du mois de novembre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2.2 Adoption du plan triennal des immobilisations (PTI) 2024-2025-2026

2023-12-307

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le plan triennal des immobilisations (PTI) 2024-2025-2026 comme présenté lors de la séance comme-ci au long reproduit :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

	INVESTISSEMENT
ANNÉE 2024	
Administration	5 000 \$
Sécurité publique	158 000 \$
Travaux publics	2 559 300 \$
Urbanisme	20 000 \$
Loisirs et culture	165 000 \$
	2 907 300 \$
ANNÉE 2025	
Administration	10 000 \$
Sécurité publique	- \$
Travaux publics	1 199 000 \$
Urbanisme	220 000 \$
Loisirs et culture	660 000 \$
	2 089 000 \$
ANNÉE 2026	
Administration	5 000 \$
Sécurité publique	2 000 000 \$
Travaux publics	1 024 000 \$
Urbanisme	- \$
Loisirs et culture	550 000 \$
Hygiène du milieu	1 000 000 \$
	4 579 000 \$
Grand total	8 222 300 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

2023-12-308

2.3 Annulation de la résolution 285-11-2023 concernant la RITL

CONSIDÉRANT QUE la RITL a fait parvenir à la Municipalité un courriel mentionnant un déficit à prévoir de 800 000 \$ quant aux opérations de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la Municipalité de Val-des-Lacs représente 4.3 % de ce montant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté lors de la séance du mois de novembre 2023 la résolution 285-11-2023 pour réserver la somme de 34 400 \$ à même son surplus ;

CONSIDÉRANT QUE ce déficit est prévisionnel ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme peut changer d'ici la fin de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le montant réel dudit déficit sera connu le ou vers le mois de mars 2024 suite aux audits de la RITL ;

Il est proposé par monsieur monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil annule la résolution 285-11-2023.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice Général et greffière-trésorière à modifier le livre des minutes de la séance du 20 novembre 2023 afin d'abroger ladite résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2.4 Affectation d'une somme de 400 000 \$ provenant du fonds affecté aux immobilisations vers le surplus non-affecté

2023-12-309

CONSIDÉRANT QU'un surplus est affecté aux immobilisations de près de 650 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des sommes doivent être disponibles au surplus libre pour palier à d'éventuels besoins de la Municipalité autres que des immobilisations ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le transfert de la somme de 400 000 \$ provenant du surplus affecté aux immobilisations vers le surplus libre.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.5 Autorisation de déboursés – Remerciement à nos pompiers

2023-12-310

CONSIDÉRANT QUE 2 de nos pompiers ont maintenu le service incendie malgré le départ de plusieurs pompiers dans les 2 dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est reconnaissant de leur dévouement pour la population de Val-des-Lacs ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire remercier ces 2 pompiers ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le déboursé de 1 000 \$ à raison de 500 \$ chacun, aux pompiers Fred Fortin-Lavergne et Simon Cloutier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Ressources humaines

3.1 **Autorisation d'une demande de subvention à emploi canada pour un emploi étudiant à l'été 2024**

2023-12-311

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire engager un étudiant pour le département de l'environnement pour l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cet étudiant sera sous la gouverne du coordonnateur en urbanisme et environnement ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste sera de 40 heures par semaine à raison de 12 semaines et de 25 \$ / heure ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention à emploi Canada octroi l'équivalent du salaire minimum ;

CONSIDÉRANT QUE la différence est à la charge de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévus au budget 2024 ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice-général, greffière-trésorière à faire une demande de subvention à emploi canada pour un emploi étudiant à l'été 2024.

ET

QUE l'étudiant soit engagé uniquement si la subvention est accordée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2 **Adoption de la politique sur les conditions de travail des pompiers de Val-des-Lacs**

2023-12-312

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'embauche de pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail des pompiers de Val-des-Lacs ont besoin d'une mise à niveau ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la politique sur les conditions de travail déposée par Directrice Générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

QUE le conseil adopte la politique sur les conditions de travail des pompiers de Val-des-Lacs tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.3 Embauche d'une commis à la bibliothèque

2023-12-313

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis à la bibliothèque est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat accepte de réduire les heures de ce poste à raison de 14 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Thomas, a assuré ce poste avec brio pendant l'absence de la commis de l'époque selon les recommandations de la Directrice Générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'embauche de madame Diane Thomas au poste de commis à la bibliothèque à raison de 14 heures par semaine.

ET

QUE le reste des conditions de travail soient selon la convention collective des cols blancs en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4. Réseau routier

4.1 Permission de voirie et entente d'entretien

2023-12-314

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Val-des-Lacs doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise le Directeur des travaux publics à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

ET

QUE la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.2 Demande de subvention au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

2023-12-315

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 104 147 incluant les taxes applicables, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 95 488 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que madame Caroline Champoux, Directrice Générale et greffière-trésorière est dûment autorisée et est autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

5. Sécurité publique

Aucun point



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

6. Gestion du territoire

6.1 **Renouvellement de contrat pour la collecte de données pour les carrières et sablières**

2023-12-316

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de DroneXperts pour la collecte de données pour les carrières et sablières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler le contrat à raison d'une collecte à l'automne 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le total de ce mandat est de 3 795,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice-générale, greffière-trésorière à renouveler le contrat de collecte de données pour les carrières et sablières auprès de DroneXperts pour l'automne 2024 pour la somme de 3 795.00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.2 **Demande de PIIA pour une construction neuve dans le domaine Nostalgia - Lot 6162917**

2023-12-317

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA a été déposée en novembre 2023 par Monsieur Fortin et qu'elle est accompagnée de documents demandés pour les demandes de PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA vise à permettre une nouvelle construction, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande est assujetti au PIIA, règlement numéro 408-07 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA concernant le projet résidentiel de Nostalgia ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve la demande de permis de construction du bâtiment principal pour le lot 6 162 917, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. Hygiène du milieu

Aucun point



No de résolution
ou annulation

SÉANCE ORDINAIRE
18 décembre 2023

8. Service à la collectivité

**8.1 Appui à la coopérative alimentaire pour une demande de subvention au FRR
volet 2**

2023-12-318

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs, Le Saint-Agricole désire déposer une demande de financement au Fonds régions et ruralité – volet 2 auprès de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ladite coopérative a présenté de façon globale le projet d'embaucher du personnel pour la préparation de nourriture prêt-à-manger et de petite restauration offerte aux clients de l'épicerie;

CONSIDÉRANT QUE les actions entreprises par ladite coopérative apporteront une diversification économique et de l'emploi dans un contexte de développement durable ainsi qu'une vitalisation du territoire de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Steven Minty conseiller et résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil de la municipalité appui le projet présenté par la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs pour la demande de financement au Fonds régions et ruralité – volet 2.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8.2 Autorisation de déboursés – Ajout de Cogéco au CCC

2023-12-319

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir aux citoyens l'accès à la télévision au CCC ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Cogeco pour un forfait de base plus des chaînes sportives incluant le décodeur pour la somme mensuelle de 65,94 \$, plus les taxes applicables pour un contrat de 3 ans ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la signature du contrat tel que déposé pour la somme de 65.94 \$ par mois plus les taxes applicables.

ET

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer mensuellement ladite facturation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation
2023-12-320

SÉANCE ORDINAIRE 18 décembre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h27.

Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière trésorière



Mo de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
18 décembre 2023

--